

Portant intégration et nomination de
Monsieur DZALAMOU Jean Bruno, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

LES :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.90 du 13.11.1980 portant
amendement de l'article 47 de la Constitution du 6 Juillet
1979 ;

(/u la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087.EP du 21.6.1950 fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60.90 du 3.3.1960 fixant
le statut commun des cadres de la catégorie AI des Ser-
vices Techniques ;

(/u le décret n° 62.130.EP du 9.5.1962
fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62.195.EP du 5.7.1962
fixant la hiérarchisation des diverses catégories des ca-
dres ;

(/u le décret n° 62.197.EP du 5.7.1962
fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par
la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62.198.EP du 5.7.1962 re-
latif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63.81.EP.BE. du 26.3.63
fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des
stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67.50.EP.BE. du 24.2.1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde
des actes réglementaires relatifs aux nominations, inté-
grations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.
195.EP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 por-
tant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80.644 du 2.12.1980 por-
tant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n° 81.016 du 26.01.81
ou décret n° 80.644 du 2.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81.017 du 26.01.1981 re-
latif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 5557/MEP/UMING du 13-6-81
portant création du Diplôme d'Ingénieur de Développement
Rural en Cycle Long de l'Institut de Développement Rural.

(/u la lettre n° 202/DALF du 20-2-82 du
Directeur des Affaires Administratives et Financières trans-
mettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé

ARTICLE 1 - En application des dispositions combinées du décret n° 6/90 du 3/5/1960 et de l'arrêté 5557 du 13/4/1961 susvisés, Monsieur DZALIMOU Jean Bruno, né le 28/10/1954 à Kimpaka (KINK-LA), titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural obtenu à l'IDR Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie 1, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 716.

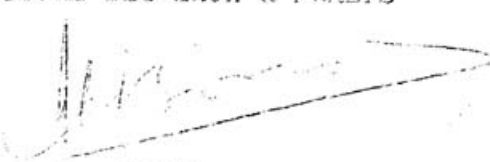
ARTICLE 2 - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JOAC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 17/6/1982

P/Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage
LE MINISTRE DES EAUX & FORETS


H. DJOMBO

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale


Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre des Finances


Bernard COMBO MINISTRE.-


Itini Cassétounba LE GONDZOU.-

AMPLIATIONS :

JOMPC.	1
D'TE. DEF.	3
DEF. BSE.	1
E.B.	3
D.C.F.	1
H...Agricult.	1
DOSIER.	3
INTERESSE.	1
SGCH. DC.	2.-

